

Georges Ibrahim Abdallah condamné à la réclusion criminelle à perpétuité

«UNE DÉCLARATION DE GUERRE»

souligne son avocat Me Jacques Vergès

La pièce paraissait écrite, les rôles distribués, le dénouement prévisible, sinon programmé. Georges Ibrahim Abdallah devait être condamné à une peine modérée conformément aux réquisitions du représentant de l'État. C'est pour-quoi le verdict le condamnant à la réclusion criminelle à perpétuité a fait l'effet d'un coup de théâtre.

Devant la Cour d'Assises spéciale de Paris composée de sept magistrats le rideau retombait ainsi samedi matin sur le procès du chef en Europe des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), groupe terroriste basé au Liban.

«Oui, Georges Ibrahim Abdallah est coupable à la majorité de quatre voix au moins des faits qui lui sont reprochés. Non, il n'a aucune circonstance atténuante. En conséquence Georges Ibrahim Abdallah est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité». Le

Président Maurice Colomb, au nom de la Cour d'Assises spéciale de Paris, composée de sept magistrats, venait de prononcer samedi en fin de matinée le verdict qui reconnaissait ainsi en Abdallah le véritable responsable des FARL en Europe.

Les premières politiques à ce verdict le plus sévère possible étaient unanimes: de M. Jacques Toubon (RPR) à M. Charles Hernu (PS) en passant par M. Jean-Marie Le Pen (FN), tous saluaient cette manifestation «d'indépendance de la justice». Satisfaction aussi des États-Unis et de leur avocat au procès, Me Georges Kiejman qui a salué «la décision très courageuse» des magistrats. Seule note discordante dans ce discours unanime, celle de l'avocat de l'accusé, Me Jacques Vergès, qui a estimé que ce verdict apparaissait comme «une déclaration de guerre».

tée qu'il avait directement participé à ces attentats.

LES TOURNANTS DU PROCÈS

Dans la grande salle des Assises de Paris, les audiences ronronnent au rythme des lectures des pièces de l'accusation, devant le box des accusés vide, Me Vergès plus impassible que jamais et les représentants du gouvernement des États-Unis qui protestent contre l'équipement des Palais de justice français en téléphones longue distance.

La première surprise survient à la troisième audience. Raymond Nart, «numéro 2» du contre-espionnage, la Direction de la surveillance du territoire (DST), vient témoigner en lieu et place du commissaire principal Louis Caprioli, de la DST de Lyon. M. Nart, avec un léger accent méridional et beaucoup de sérieux, affirme: «Abdallah n'est pas le chef des FARL, c'est un petit chef qui a voulu se donner de la crédibilité en faisant des coups, un homme de second plan, le chef d'un petit commando».

Nouveau tournant du procès vendredi, avec le réquisitoire éclair de l'avocat général Pierre Baechlin qui semble avoir reçu «5 sur 5» le message du «numéro 2» de la DST, même s'il requiert «la mort dans l'âme» après, selon certaines informations non confirmées, une entrevue orageuse avec sa hiérarchie. Il conclut: «La mort dans l'âme, je vous conjure, je vous supplie, je vous demande de ne pas prononcer à l'encontre de l'accusé une peine de plus de dix ans de réclusion».

Le rideau est retombé, un éclat de rire retentit en coulisses: celui, qui selon Me Vergès, a échappé au chef des FARL en Europe quand il a appris sa condamnation. (AFP)

«Un jugement arbitraire»

La famille Abdallah n'a rien voulu dire samedi, quelques heures après la condamnation de Georges Ibrahim à la réclusion criminelle à perpétuité par une cour d'assises spéciale à Paris, rapporte le correspondant de l'AFP au Liban nord.

Dans la maison familiale à Oubalyat (136 km au nord de Beyrouth), trois des quatre frères, Émile, Robert et Maurice, le visage décomposé, ont gardé obstinément le silence. L'un deux, Émile, se contentera de dire: «Je ne comprends pas, il s'agit d'un jugement arbitraire».

L'ambiance était à la tristesse. Dans le salon, un voisin était venu tenir compagnie aux Abdallah. Des bribes de phrases rompent le silence glacé. Avec leur aîné, Joseph, absent du village, les trois frères étaient convenus «de ne rien dire pour le moment».

Ensemble, Robert et Maurice feuilletent l'édition de samedi du quotidien libanais al-Nahar et s'attardent sur une dépêche en dernière page concernant le procès de leur frère. Maurice lit à voix basse le titre et hoche la tête: «La France a-t-elle accepté de libérer Abdallah dans le cadre d'un marché pour arrêter les attentats?»

CONDAMNATION POLITIQUE

La mère de Georges, dra-



Georges Ibrahim Abdallah

BRÈVES

Retour

Les parents de Pierre-André Albertini, détenu depuis quatre mois au Ciskei, sont arrivés samedi de Johannesburg (Afrique du Sud) à Roissy à 10h30. «Je reviens avec une inquiétude plus vive que jamais sur le sort de notre fils, bien que les autorités aient semblé impressionnées par notre détermination et nous aient alors laissé le voir», a déclaré M. Albertini. Pierre-André Albertini, 27 ans, lecteur de français à l'université nord de Fort Hare, au Ciskei, au sud-est de l'Afrique du Sud, a été arrêté le 23 octobre 1986 pour avoir été en relations avec un mouvement anti-apartheid, le «Congrès national africain». «Notre conversation avec notre fils était traduite en langue sud-africaine à l'intention des policiers et des «gouilles» qui y assistaient», a indiqué M. Albertini. «Notre fils se porte aussi bien qu'on peut se porter quand on est en prison et isolé», a précisé M. Albertini. «Notre conversation avec notre fils était traduite en langue sud-africaine à l'intention des policiers et des «gouilles» qui y assistaient», a indiqué M. Albertini. «Notre fils se porte aussi bien qu'on peut se porter quand on est en prison et isolé», a précisé M. Albertini.

Sécurité sociale

La Sécurité sociale affiche une bien mauvaise santé financière. Toujours plus de dépenses, toujours moins de recettes: cette équation sera au cœur des débats des États-Généraux sur la «Secu» annoncée par le Premier ministre mardi dernier et qui devraient se tenir avant l'été. Pour combler son déficit chronique, les Pouvoirs publics ont joué souvent simultanément, depuis une quinzaine d'années sur deux paramètres: une hausse des cotisations et une baisse des prestations. Et pourtant, le trou de la «Secu» n'a cessé de se creuser. «Pas étonnant», répliquent les centrales syndicales qui exigent toutes, et depuis longtemps, une réforme du financement de l'institution. Le déficit chronique de la «Secu» s'explique en partie, par un certain nombre de tendances lourdes unanimement reconnues: l'augmentation de la durée de vie et du poids des personnes âgées, l'arrivée à maturité des systèmes de retraite. L'impressionnante croissance des dépenses de santé qui a accompagné l'extension et la généralisation du système de protection sociale.

A cela s'ajoute le poids du chômage qui, selon les estimations de la CGT et de Force Ouvrière, représente actuellement pour la Sécurité sociale un manque à gagner de 105 à 110 milliards de francs.

Drame dans une caravane

Huit des dix enfants de la famille Muller et leur mère ont péri tôt samedi matin dans l'incendie de leur caravane à Conressault (Cher). Fatima, 8 ans, qui dormait dans la caravane, a été sauvée in-extremis des flammes par sa mère, qui a réussi à la passer par une fenêtre. Un autre enfant du couple âgé de quatre ans, connu sous le surnom de Tito, qui dormait dans le fourgon voisin, est indemne. Les Muller étaient arrivés il y a 18 mois environ dans ce petit village de 745 âmes, situé au nord du département, presque à la limite du Cher. Ils avaient d'abord campé sur le terrain communal, avant d'installer leur caravane sur un terrain jouxtant le cimetière que leur père avait prêté en retraité. «Lorsqu'ils sont arrivés, raconte la femme du maire, M^{me} Fleurier, il y a eu un mouvement de solidarité et les gens du village ont apporté des vêtements pour les enfants. Tous les enfants en âge d'aller à l'école s'y rendaient normalement et cette famille de nomades qui s'était installée chez nous était parfaitement intégrée. Les Muller confectionnaient de la vannerie, qu'ils vendaient dans la région, en la laissant en dépôt chez les commerçants. M. Muller m'avait dit récemment qu'il venait de finir de payer sa caravane, dont il ne reste rien, ni de ses occupants».

Cet avocat, secrétaire d'un comité des bâtonniers de la région du Akkar (nord), estime qu'il s'agit «d'une condamnation politique dont on ignore les motifs, et non d'un jugement impartial». «Une telle décision de la Justice française est surprenante et inattendue».

Me Zeytouni est d'accord avec l'avocat de Georges Abdallah, Me Jacques Vergès, qui a annoncé à Paris que le verdict «ne pourra pas manquer d'apparaître à beaucoup de militants arabes comme une déclaration de guerre».

«Je ne suis pas surpris»

«C'est une déclaration de guerre», a déclaré samedi Me Jacques Vergès après le verdict de la Cour d'assises de Paris condamnant samedi son client, Georges Ibrahim Abdallah, à la réclusion criminelle à perpétuité comme chef en Europe du groupe terroriste Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL).

Me Vergès a ajouté: «Je ne suis pas surpris ou pas totalement. J'avais reçu la directive de Georges Ibrahim Abdallah de ne rien faire pour une solution bâtarde. J'ai des raisons d'être satisfait. La décision de la Cour d'assises est l'une de celles que mon client m'avait demandé d'accepter avant l'audience. Il fallait que cette Cour l'acquitté ou le condamne à perpétuité. Notre décision est irrévocable: nous ne formerons pas de pourvoi en cassation. A chacun son métier. La France devait condamner Georges Ibrahim Abdallah à perpétuité... si tel est l'intérêt de la France. Je pense que ce verdict, dans la mesure où il se fonde sur un dossier vide, même s'il a été pris en leur âme et conscience par les juges ne pourra pas manquer d'apparaître à beaucoup de militants arabes comme une déclaration de guerre».

«RIEN QU'UN COMBATTANT ARABE»

«Rien qu'un combattant arabe, mais le symbole de tous les combattants arabes», en parka kaki, les joues creuses mangées par une barbe noire et fournie, Georges Ibrahim Abdallah avait fait une apparition de deux heures le lundi 23 février, devant la Cour d'Assises composée spécialement de sept magistrats professionnels, comme pour juger les affaires d'espionnage, mais une «première» en matière de terrorisme.

Il était récité alors en français, la voix paisible, presque sans accent, un long texte politique, attaquant «l'impérialisme américain et sioniste», puis était passé à la menace: «ou bien il y aura la paix pour notre peuple arabe, tout notre peuple arabe, et sur toute la terre arabe, ou bien il n'y aura la paix pour personne et nulle part». Puis, il avait quitté la scène.

Trois inculpations pesaient sur lui: complicité dans deux assassinats de diplomates en 1982 à Paris — un américain, Charles Robert Ray, et un israélien, Yacov Barsimantov — et complicité dans la tentative d'assassinat en 1984 du consul américain à Strasbourg, Robert Onan Homme. Pourquoi complicité? Parce que la preuve n'a pas pu être appor-

Les partis français: «Un inquiétant consensus»

La classe politique française, montrant sa médiocrité, s'est félicitée samedi à la quasi-unanimité à l'exception du PCF qui parle de «parodie de procès», de la soi-disant «indépendance» des magistrats dans le verdict du procès Abdallah.

François Hilsun, rédacteur en chef de l'Humanité-Dimanche a dénoncé samedi le verdict du procès Abdallah, procès qu'il qualifie de «parodie» et de «lamentable affaire» qui «sert directement les desseins de la diplomatie américaine».

Le PCF «ne joindra pas sa voix à l'inquiétant consensus» déclare F. Hilsun dans l'éditorial de l'Humanité-Dimanche. Il rappelle que «le Parti communiste condamne catégoriquement le terrorisme aveugle», mais fustige «la mise en scène soigneusement prémé-

tée» avec «un réquisitoire modéré» qui «du fait de la pression est retourné en sens contraire et devient un levier pour obtenir un verdict maximaliste».

«Nous avons assisté, écrit-il, à une parodie de procès. Il n'y a vraiment aucune raison d'être fier de la justice de notre pays». «Une opinion publique manipulée, une justice cédant aux pressions, cela autorise que l'on s'interroge sur les responsabilités politiques».

«Force est de constater, ajoute-t-il, que la France est travaillée par un puissant lobby pro-américain et pro-israélien. Pour F. Hilsun, ce verdict «en aggravant considérablement les rapports de notre pays avec certaines forces représentatives du monde arabe, avec certains États, sert directement les desseins de la diplomatie américaine».